

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOUZONVILLOIS

Réunion du bureau et de la commission des finances et OM
du 24 février 2016

COMPTE RENDU

Présents : MM Alphonse MASSON, Denis PAYSANT, Jean-Paul DOR, Clément LARCHER, Roger GERARDON, Jean-Claude HAUBERT, Gabriel KOPP ; René KUPPERSCHMITT, Roland LANFRIT, Barthélémy LEMAL, Maurice OCHEM, Mme Michèle WANGON.

Absents excusés : MM, Jean-Paul PIGNON, Alain PIERROT, Edmond MORITZ.

Absents : M. Christian SCHWARTZ, Mme Marie-Christine VENNER

M. Alphonse MASSON remercie les participants de leur présence et propose de passer à l'ordre du jour.

1) Comptes administratifs 2015

M. Jean-Paul DOR présente le compte administratif 2015 du budget principal qui se présente comme suit :

	dépenses	recettes	résultat
fonctionnement	3 310 263,91	4 307 503,64	997 239,73
investissement	357 739,53	461 150,09	103 410,56
RAR	1 222 400,00	350 000,00	-872 400,00
total	4 890 403,44	5 118 653,73	228 250,29

Il apporte les précisions suivantes :

La dotation aux provisions pour la construction du nouveau centre aquatique cumulée est de 1 274 000 €.

Le coût de fonctionnement de la piscine communautaire est de 203 351 € répartis :

- Eau : 26 340 €
- Electricité : 9037 €
- Chauffage (fuel) : 47 712 €
- Entretien divers : 20 280 €
- Personnel : 99 983 €

Une subvention de 257 358 € a été versée au budget OM pour la contribution au retour à l'équilibre du Sydème.

La subvention de fonctionnement versée au Multi accueil est de 76 634 € sur une prévision de 153 000 €. Seuls deux versements sur quatre ont été effectués.

En recettes de fonctionnement, les contributions directes ont été légèrement supérieures aux prévisions, ainsi que le FPIC.

En section d'investissement, les dépenses sont de 357 739,53 € dont 16 870,83 € affectés au remboursement de l'emprunt et 137 356,26 € versés pour le projet de centre aquatique.

Il faudra prévoir un emprunt de 4,5 à 5 M€ en 2016 pour la réalisation de la nouvelle piscine, sachant que pour 1 M€ emprunté sur 25 ans, le remboursement annuel est de 52 500 € à un taux de 2,20%.

La seule subvention certaine est celle de la Région Lorraine pour 350 000 €. Il ne faudra pas surestimer l'aide du Conseil Départemental, entre 600 et 800 000 €. L'aide du CNDS demeure quant à elle incertaine.

M. Clément LARCHER estime qu'il ne faut pas faire de prévisions sans avoir une certitude. Il propose d'emprunter 8 M€ pour la piscine, quitte à réduire ce montant lorsque les décisions de subventions seront effectives.

M. René KUPPERSCHMITT s'interroge sur la réelle possibilité financière de la CCB à rembourser un tel emprunt. Il n'est pas certain que l'autofinancement dégagé annuellement suffise à rembourser la dette et à faire fonctionner le futur équipement.

M. DOR présente ensuite le compte administratif 2015 du budget ordures ménagères comme suit :

	dépenses	recettes	résultat
fonctionnement	2 005 229,95	1 967 031,66	-38 198,29
investissement	255 329,55	154 090,41	-101 239,14
total	2 260 559,50	2 121 122,07	-139 437,43

Il constate le déficit de fonctionnement et d'investissement cumulé qui est de 139 437,43 €. Il sera nécessaire d'augmenter la redevance « particuliers et professionnels » en 2016 pour équilibrer le budget, ainsi que la participation des communes. Toutefois, il propose de réfléchir sur une éventuelle réduction de 50% de la redevance à compter de la 5^{ème} personne conformément aux engagements pris lors de précédentes réunions.

Il rappelle que la qualité du tri effectué par les usagers de la CCB est médiocre, voire mauvaise. En la comparant avec la collectivité qui trie le mieux au Sydème, cela représente un manque à gagner d'une dizaine d'euros par habitant et par an.

La législation prévoit que le constat d'un mauvais tri ne peut être fait que par le président de l'EPCI ou par un agent assermenté par le préfet. Sa mise en œuvre présente donc des difficultés.

M. Clément LARCHER présente le compte administratif 2015 du budget zone artisanale comme suit :

	dépenses	recettes	résultat
fonctionnement	1 692 636,86	2 919 298,50	1 226 661,64
investissement	2 975 878,01	1 623 493,18	-1 352 384,83
total	4 668 514,87	4 542 791,68	-125 723,19

Ce CA fait apparaître un déficit global de 125 723,19 € dû à la non réalisation de vente de terrains prévus au cours de l'année.

M. Clément LARCHER présente ensuite le compte administratif 2015 du budget bâtiment-relais comme suit :

	dépenses	recettes	résultat
fonctionnement	24 445,96	58 013,52	33 567,56
investissement	65 134,32	45 190,50	-19 943,82
total	89 580,28	103 204,02	13 623,74

Les membres du bureau et de la commission émettent un avis favorable à ces comptes administratifs.

2) Orientations budgétaires 2016

M. Alphonse MASSON présente les principales orientations budgétaires 2016 :

Equipement aquatique :

Le cout global du projet est estimé à 7 750 000 € HT. Hormis la subvention accordée par la Région Lorraine (350 000 €), une demande va être déposée au Département au titre de l'AMITER.

M. Jean-Paul DOR souligne que le Département subventionne 3 projets maximum sur la mandature. Il convient donc de bien cibler les projets. Il propose de limiter la demande à deux opérations : la piscine et la déchetterie et espère que la CCB obtiendra un financement global de ces deux projets d'environ 800 000 €. Il est important de rencontrer rapidement Laurent Steichen pour connaître les possibilités de financement. En revanche, il est sceptique sur l'aide du CNDS et indique que le projet piscine ne rentre pas dans les opérations subventionnées par les fonds européens.

Concernant la cession du terrain nécessaire à la réalisation du projet, M. Denis PAYSANT indique que la commune de Bouzonville a émis un avis favorable à la mise à disposition la surface nécessaire dans le cadre du transfert de compétence. Une annexe sera ajoutée au procès-verbal de mise à disposition de l'équipement.

M. Alphonse MASSON ajoute que le géomètre (cabinet Helstroffer) procédera au bornage de la surface concernée.

Très haut débit

La CCB est officiellement adhérente du syndicat Moselle Fibre depuis le 15 décembre 2015. Au cours de la dernière réunion du comité syndical, le calendrier de déploiement du THD a été fixé. Les travaux sur le territoire communautaire devraient débuter fin 2016, début 2017.

Mme POIRIER, Directrice du Syndicat, a demandé à la CCB le montant de l'emprunt qu'elle souhaitait réaliser pour les travaux, dans le cadre d'une négociation avec la CDC.

Il est projeté d'emprunter la totalité de la somme, soit environ 3 300 000 € sur une durée maximum (30 ans, voire plus).

Chemins de randonnée

Suite à la rencontre avec M. BAILLY, chargé de mission au Comité Départemental du Tourisme, il a été annoncé la prise en charge de 3 circuits au choix de la collectivité sur les 9 initialement retenus par le comité départemental du Tourisme.

Par conséquent, la commission a proposé de retenir les 3 boucles suivantes :

N°4 : Bouzonville – Heckling – Aidling - Alzing

N°12: Edling - Ebersviller- Férange

N°13: Bibiche – Neudorf – Saint-François Lacroix

Malgré l'avis de la commission de surseoir à la réalisation des autres tracés, M. Alphonse MASSON souhaite maintenir l'ensemble du projet estimé à 50 000 € TTC

Sentiers nautiques

M. Alain LINDEN, Président du Nautic-Club de Bouzonville, a présenté la première partie de l'étude sur les sentiers nautiques à la commission tourisme. 9 parcours ont été repérés dont 3 retenus par la commission pour la finalisation de l'étude. Dans un second temps, il a évoqué un projet d'aménagement des accès à différents points de la Nied et a produit un financement prévisionnel de 135 000 € HT. Afin de pouvoir bénéficier de subventions, le projet doit être porté par une collectivité. Une réflexion devra être engagée sur cette demande.

M. DOR attire l'attention sur le fait que ce projet ne lui semble pas éligible à des subventions européennes.

Développement du tourisme

La CCB a la compétence de développement du tourisme sur son territoire. Plusieurs demandes de subvention ont été formulées par des associations, notamment:

- La ville de Bouzonville pour un projet fête du terroir le 5 juin 2016 en partenariat avec l'inter associations de Bouzonville
- l'association des casemates du Huberbusch pour une reconstitution historique début juillet 2016
- l'association du fort aux fresques de Hestroff pour une manifestation en juin 2016

A cet effet, M. Alphonse MASSON propose que soit budgétée une enveloppe annuelle pour subventionner ces manifestations. Les critères d'attribution pourraient être fixés et les montants accordés par la commission tourisme dans le cadre d'une délégation du conseil.

Nouvelle déchetterie

M. Alphonse MASSON indique qu'il a rencontré un architecte pour étudier la création d'une déchetterie sur le site industriel désaffecté de Roeschling. Le site est proposé à la vente pour 150 000 €. Les études de sol déjà réalisées par un bureau spécialisé montrent différentes pollutions. Des contacts ont été pris avec des services de l'Etat pour connaître les possibilités et les contraintes liées au site.

Contributions directes

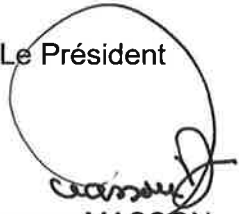
Considérant l'importance des investissements qui seront programmés en 2016, M. Alphonse MASSON indique qu'il sera peut-être nécessaire d'augmenter les taux des taxes.

Une discussion s'engage pour savoir s'il ne faut pas attendre la prochaine fusion des intercommunalités pour revoir globalement la fiscalité.

Le bureau et la commission des finances prennent acte des orientations budgétaires proposées par le Président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Président



Alphonse MASSON